

Paris, le 16 décembre 2022

L'urgence sociale est là, agissons !

Devant la gravité des besoins sociaux, une aide d'urgence doit être débloquée pour permettre aux communes et leurs CCAS de faire face.

Mises à l'abri, sécurité alimentaire, accompagnement social, freins d'accès à l'emploi et à la mobilité... Les élus sont quotidiennement interpellés par leurs concitoyens et les associations de leurs communes. Mais les CCAS, en première ligne face à ces enjeux, sont confrontés à un manque criant de moyens et à la crise du travail social.

Or, les budgets des villes sont à l'os. Même s'il faut saluer l'action des groupes parlementaires qui ont permis, contre la volonté du Gouvernement, la construction d'une loi de finances pour 2023 qui n'aggrave pas la situation financière des collectivités, le compte n'y est toujours pas.

L'urgence sociale est là : 2 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté en 2022, 7 millions doivent compter sur les minima sociaux, 1 million sont sans domicile¹. Parmi ces derniers, 600 mourront cet hiver.

Ces données et cette abominable prédiction, ne sont pourtant pas une fatalité.

« Nous attendons deux choses de l'Etat : aujourd'hui, l'urgence c'est une aide fléchée vers l'action des CCAS et l'ouverture massive d'hébergements d'urgence. Demain, il faudra travailler ensemble pour enrayer l'avance constante de la grande pauvreté et enfin la faire reculer dans tous les territoires. »

Luc Carvounas, président de l'Unccas

Les élus de l'Unccas appellent le Gouvernement à une politique conjoncturelle et rapide sous la forme d'une aide d'urgence. Plus largement, une politique structurelle est nécessaire, avec un Pacte des solidarités ambitieux, associant tous les acteurs du social pour mettre fin à la grande pauvreté.

¹ Rapport sur la pauvreté en France 2022-2023, Observatoire des inégalités, 2022.

À propos de l'UNCCAS

L'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale regroupe 4 200 CCAS/CIAS adhérents (8 000 communes) dont l'action concerne 70 % de la population, en métropole et outre-mer.

Les CCAS et CIAS, établissements publics locaux, ont un rôle de prévention et de développement social dans leur commune/intercommunalité. Ils gèrent de nombreux équipements et services de proximité en direction des familles, des personnes en difficulté, des personnes âgées ou handicapées.

Le Conseil national de l'Unccas réunit notamment les élus du Conseil d'administration et les présidents des Unions départementales de CCAS-CIAS (UDCCAS) du réseau.

Contact presse & accréditation

Alissia Nono

Mob. : +33 6 33 72 87 50

Mail : anono@unccas.org